|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | REPUBLIQUE GABONAISEMinistère des Eaux et ForêtsSecrétariat Général |  | CONSERVATION JUSTICE  (+241) 04 23 38 65 luc@conservation-justice.orgwww.conservation-justice.org | C:\Users\HP\Pictures\Copie de logo muyissi.jpg | MUYISSI ENVIRONNEMENT(+241) 07873785 ladislasdemaison@gmail.com ongmuyissi.org |

**Projet ALEFI**

Appui à la Lutte contre l’Exploitation Forestière Illégale

RAPPORT D’ACTIVITÉS août 2019

SOMMAIRE

[*1. Points principaux* 2](#_Toc21969030)

[*2. Investigations* 2](#_Toc21969031)

[*3. Opération* 2](#_Toc21969032)

[*4* *Département juridique* 3](#_Toc21969033)

[*5. Missions* 4](#_Toc21969034)

[*6. Communication* 7](#_Toc21969035)

[*7. Conclusion* 8](#_Toc21969036)

**Rapport Mensuel septembre 2019**

Conservation Justice



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l’Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Conservation Justice et ne reflète pas nécessairement les opinions de l’Union européenne.

# 1. Points principaux

* **Du 01 au 29 août 2019,** Trois juristes de Conservation Justice ont participé avec le CAF et l’ANPN à la mission de contrôle et d’empotage des bois destinés à l’export au port d’Owendo et aux audits des unités de transformation du bois, des scieries, des quincailleries et de dépôts de bois dans la zone portuaire ;
* **Du 07 au 09 août 2019**, Audience de délibéré de Conservation justice contre la société forestière WCTS condamnée à payer les sommes de six millions (6 000 000) de Francs CFA d’amende et trois millions (3 000 000) de Francs CFA au titre du dédommagement de la partie civile Conservation Justice ;
* **Du 19 au 28 août 2019**, Mission d’information et de sensibilisation dans les villages de la province de la Ngounié ;
* **Du 21 au 30 août 2019**, Mission d’information et de sensibilisation dans les villages de la province du Woleu-Ntem et auprès des autorités de la ville d’Oyem, de Bitam et Mitzic ;
* **Du 25 au 29 août 2019**, Atelier de formation des officiers de police judiciaire sur la réglementation forestière au Gabon, règles d’exploitation, procédure spéciale et cas de lutte contre l’exploitation forestière illégale.

# 2. Investigations

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’investigations menées | 1 |
| Investigation ayant menées à une opération | 0 |
| Nombre de trafiquants identifiés | 0 |

Il y a eu une investigation au cours de ce mois plus précisément dans le bloc 3 de la Forêt communautaire de Kouagna-ndougou.

# 3. Opération

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’opérations menées ce mois | 0 |
| Nombre de personnes arrêtées  | 0 |

Aucune opérationn’a eu lieu ce mois d’août 2019 pour ce qui est lié au projet ALEFI.

# Département juridique

Le département juridique d’ALEFI n’a déféré aucune procédure en ce mois d’août 2019.

**4.1. Suivi des affaires**

* Trois affaires, WCTS, KHLL et SUNRY GABON, ont été suivies au tribunal de Makokou. Si les deux premières restent dans les enquêtes du juge d’instruction, celle de WCTS a connu le délibéré ayant permis sa condamnation à dédommager l’ONG Conservation Justice à 3 000 000 de francs CFA quoique l’avocat de Conservation Justice avait demandé la peine maximale et le paiement de 500 millions de Francs CFA au titre de dommages-intérêts.
* Il y a aussi eu le suivi du cas MOURAMBOU Joël pendant au tribunal de Lambaréné auprès de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts, du Parquet de Lambaréné sur instruction de la Direction Générale des Forêts du Ministère des Eaux et Forêts.

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies  | 3 |
| Nombre de condamnations | 1 |
| Affaires enregistrées | 0 |
| Nombre de prévenus | 3 |

**4.2. Visites de prison**

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées  | 0 |
| Nombre de détenus rencontrés | 0 |

**4.3 Formations**

* **Du 25 au 29 août 2019**, Un juriste de Conservation Justice a participé à un atelier comme formateur des officiers de police judiciaire sur le renforcement des capacités des commissaires et chef d’antennes de police judiciaire. La formation portait sur la réglementation forestière au Gabon, règles d’exploitation, procédure spéciale et cas de lutte contre l’exploitation forestière illégale.

# 5. Missions

Pour ce mois d’août 2019, le projet ALEFI a réalisé 3 missions de terrain. Une mission dans la province de l’Estuaire, Ngounié et Woleu-Ntem. Pour la mission sociale, l’objectif était de faire le suivi de l’application de la procédure de signature des cahiers des charges contractuelles outre l’appui des communautés locales dans l’optique de l’aboutissement de la procédure de signature et mise en œuvre des cahiers de charges contractuelles et l’effectivité des travaux réalisés sur le terrain.

* 1. **MISSION de l’Estuaire (Port d’Owendo du 1er au 29 aout 2019)**
* **Du 01 au 29 août 2019, Trois juristes de** Conservation Justice ont participé avec le CAF et l’ANPN aux activités de contrôle et d’empotage des bois destinés à l’export au port d’Owendo et aux audits des unités de transformation du bois, des scieries, des quincailleries et de dépôt de bois dans la commune d’Owendo. Certains opérateurs, SETRAB, BSG, SIMATI, GIB et Négoce Bois Mamadou ont été auditionnés pour répondre des certaines irrégularités constatées. Des réunions ont également eu lieu avec les responsables des sites d’empotage pour clarifier la situation des sociétés qui sont redevables à l’Etat. L’empotage desdites société ont été suspendus jusqu’à nouvel ordre.
* Le **08 aout 2019,** Conservation Justice a participé à la tournée du Ministre de la forêt, de la mer, chargé du Plan Climat et du Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Libreville, à la visite au port d’Owendo des sites d’entreposage des conteneurs des Kevazingo saisis au mois de mars 2019 lors de la mission PRASIDIO. Il s’est agit pour les autorités d’autoriser le transport desdits conteneurs à la zone économique spéciale de Nkok ;
* **Du 9 au 13 aout 2019,** Conservation Justice a participé au convoi des conteneurs saisis entreposés dans les sites de 3 C Transit et associés, Yuntung International, MCT et SOTRASGAB pour la zone économique spéciale de Nkok.
	1. **Mission Ngounié « ALEFI sud » (du 19 au 28 août 2019 )**
* La mission d’enquêtes à kouagna avec escale à Fougamou et Yeno. Il y a eu la prise de données dans le bloc 3 de la FC Kouagna-ndougou. Au cours de cette mission, l’équipe avait pu remarquer les efforts consentis par l’association quant au respect des règles d’exploitation. Cependant, il y a été constaté la coupe d’un Okoumé près de la rivière à près 30 cm et une exploitation d’un Ovinkol dans la forêt communautaire de Sindara. Ce litige a été réglé en amiable par les deux associations. Les informations ainsi reçues ont été révélées au chef de service départemental des eaux et forêts. L’équipe a également eu une séance de travail avec les populations de Guietsou en présence du maire, du conseil départemental ainsi que les différents chefs de quartiers. Arès avoir procédé à la phase d’échanges et sensibilisation, les débats ont par la suite porté sur la société CWG soumise aux dispositions de l’arrêté 105. Si les fonds sont payés, il ressort que les projets des populations, pont et la réfection de la route Mouila-Guietsou n’ont pas encore été réalisés. Il faut dire qu’il est remarqué que les préfets semblent orienter les populations vers les projets dont les travaux relèveraient des charges de l’Etat au détriment des projets souhaités par les populations. Si d’une manière générale, il a été constaté que la société CBG semble respecter ses engagements vis-à-vis des populations par la réalisation de la résidence du préfet et la construction de deux logements des enseignants. Aussi, il a été constaté le détournement des fonds à des fins personnelles.
	1. **MISSION Woleu-Ntem « ALEFI nord » (du 21 au 30 août 2019)**

En dehors des civilités présentées aux autorités locales, la mission a effectué des visites de terrain dans les villages ciblés ce, en quatre étapes.

**Etape de Mitzic**

A Mitzic, l’équipe a eu des séances de travail avec le préfet de la localité, le Chef de Cantonnement et les agents des Eaux et Forêts, ainsi qu’avec le président du conseil départemental de l’Okano.

A la préfecture, il était question de présenter les civilités au préfet et d’analyser l’état d’avancement des CCC dans le département de l’Okano. A ce sujet, le préfet estime que les travaux vont bon train. Le préfet porte à la connaissance de l’équipe sociale de la signature effective de 2 nouveaux CCC : village Okala et le village Ekouk.

Au cantonnement des Eaux et Forêt, il s’agissait de présenter les civilités au nouveau CC et aux nouveaux agents des Eaux et Forêts de Mitzic. Ensemble, nous avons abordé les cas en cours et les perspectives à venir en ce qui concerne les CCC et les questions liées à l’exploitation forestière illégale.

Au Conseil Départemental, l’équipe a eu une séance de travail avec le président de cette institution. Ce dernier se rend régulièrement dans les villages impactés pour y tenir des réunions. Il a tenu à être présent à la séance de travail de l’équipe social au village Zomoko.

**Etape du regroupement des villages Zomoko, Mindzi et Elarmilo**

A Zomoko, nous nous sommes entretenus avec les communautés villageoises de Zomoko et de Mindzi. La réunion s’est tenue au domicile du chef de canton, en présence d’un agent des Eaux et Forêts et du président de l’Assemblée Départemental de l’Okano.

De nos échanges, il en ressort que, ces villages sont impactés par BSO et Rougier et doivent signer des CCC. Ces villages ne sont pas regroupés en association. C’est dans cet optique qu’une première mission des Eaux et Forêts a récemment été initiée. Il a donc été demandé aux villageois de désigner 2 représentants par village. N’ayant pas d’association, une ébauche du bureau d’association a été donnée aux villageois pour la création d’une association dans chaque village impacté pour faire aboutir le processus de signature et de mise en œuvre des CCC.

Au village Elarmilo, la réunion s’est tenue au domicile du chef de village. Ce village a signé un CCC avec l’opérateur Rougier. Compte tenu du montant disponible soit 23 millions, le projet d’élevage a été choisi comme prioritaire. Cependant, la communauté villageoise a présenté le projet au président du Conseil Départemental en lieu et place du préfet qui est le président du CGSP. Il leur a donc été demandé de le redéposer auprès du préfet pour accélérer le financement du projet.

Aussi, le village Elarmilo dispose d’une forêt communautaire. Cette FC est l’une des rares FC les mieux gérées du Gabon, car la gestion est jugée bonne. Les projets sont d’utilités communautaires et les bénéfices sont bien redistribués. Parmi ces projets visibles, on peut citer :

* La construction de 7 nouvelles cases du village ;
* L’électrification de tout le village ;
* La construction du dispensaire ;
* Le logement des enseignants de l’école primaire ;
* Le siège de l’association villageoise.

**Etape de Bitam**

La rencontre avec le Chef de Cantonnement avait pour but d’interpeller l’administration des Eaux et Forêts et le préfet du département sur le silence de l’opérateur TTIB. Le préfet a été informé de cette situation par le CC. Par la suite, la date du 02/09/2019 a été choisie pour une réunion du CGSP pour relancer le processus signature du Cahier de Charges Contractuelles. Pour le CCC, si rien n’est fait, il sera favorable à une action en justice des communautés villageoises contre la société TTIB.

**Etape de d’AkomEssatouk et Awoua**

La rencontre a eu lieu au domicile du représentant du village au CGSP. Ces populations de ces deux villages souhaitent porter plainte contre TTIB.

En effet, il y a plus d’un an que l’opération de délimitation des finages a été lancée dans les villages impactés par TTIB. Dans l’ensemble, 10 villages sont impactés et, à ce jour, la restitution cartographique n’est toujours pas arrivée à son terme. Cette situation est de nature à bloquer la procédure de signature des CCC. Il était également question pour l’équipe d’apporter notre soutien aux villages impactés. Aussi, il a été rassuré aux populations Conservation Justice reste disponible à les accompagner pour une procédure contre TTIB.

**Etape de Konoville**

Le village Konoville est également impacté par TTIB. La scierie de cette société se situe non loin du village. La principale information est que la communauté villageoise a procédé au remplacement du président de l’association. La corruption serait à l’origine de ce remplacement. Les autres membres du bureau seraient allés jusqu’à le traduire en justice.

Aussi, à l’instar des autres villages impactés par TTIB, la communauté villageoise de Konoville souhaite traduire l’opérateur TTIB en justice pour non-respect de ses engagements.

**Etape de Nkarezok**

La réunion s’est tenue au domicile du chef de village. Pour cette étape, il était question pour la mission de constater l’état d’avancement des travaux. Le village Nkarezok est impacté par l’opérateur CDG, avec qui un CCC a été signé en 2018. La première tranche du projet d’électrification du village avec des panneaux solaires a été décaissée et l’opérateur Hassan Energy a commencé les travaux. Pour la seconde tranche, les villages impactés devaient rédiger des PV attestant l’approbation des villageois de l’emplacement des poteaux.

Au cours de cette réunion, la communauté a informé l’équipe de ce que ledit PV avait été mal rédigé et que le préfet avait demandé de corriger et de redéposer le document à son bureau.

**Etape de Nkolmelene 2 et 3 et Nkolmelene Assas**

Au village Nkolmelene 2 et 3, la rencontre avec la communauté villageoise a eu lieu au corps de garde du représentant du village au CGSP. De cette réunion, il ressort que la communauté villageoise a déjà rédigé et déposé le PV d’approbation des villageois des sites d’emplacement des poteaux. La communauté est en attente du décaissement de la dernière tranche du FDL pour la finalisation des travaux.

Quant au village Nkolmelene Assas, notre mission avait également pour but de constater l’état d’avancement des travaux d’électrification du village par l’opérateur Hassan Energy. De cette rencontre, il ressort que le CGSP n’a pas encore débloqué la dernière tranche pour la finalisation des travaux. Il semble que le CGSP souhaite décaisser de l’argent une fois tous les villages auront déposé les PV. Certains villages s’exécutent plus vite que les autres. L’opérateur Hassan Energy a pu contacter l’équipe pour l’informer que le retard observé ne découle pas de lui, car il attend la deuxième tranche d’argent pour placer et finaliser les travaux.

# 6. Communication

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 11 |
| Télévision | 2 |
| Internet | 7 |
| Presse écrite | 2 |
| Radio | 0 |

Au cours du mois d’août 2019, le projet ALEFI a produit 7 pièces Internet, 2 pièces écrites et 2 pièces télévision.

Les articles sont disponibles sur plusieurs médias, et notamment sur le site Internet, la page Facebook et la chaine YouTube du projet.

Website: <http://www.conservation-justice.org/CJ/>

Facebook:<https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/>

YouTube: <https://www.youtube.com/user/ConservationJustice>

Relations extérieures

De nombreuses rencontres ont été organisées comme présenté ci-dessous.

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 65 |
| Suivi de l’accord de collaboration  | 45 |
| Collaboration sur affaire | 20 |

Le projet AALF a tenu plusieurs rencontres avec les autorités gabonaises.

**Estuaire**:

Il y a eu la rencontre avec leDirecteur Général des Forêts, le Ministre en charge des Forêts, le Coordonnateur du projet CAF, le Chef de la Brigade d’Owendo, Monsieur le Procureur de la République de Libreville, le Chef d’Etat Major de la Police Nationale, magistrats de parquet et siège etc.

**Ngounié-Nyanga**:

Il y a eu plusieurs rencontres avec le parquet et le tribunal de Mouila et Tchibanga, les chefs d’antenne des forces et de sécurité des deux provinces de la Ngounié et de la Nyanga ainsi qu’avec le directeur provincial des eaux et forêts de la province.

**Ogooué-Ivindo**:

Les deux juristes qui ont effectué la mission en vue d’une opération à Makokou en ont profité pour rencontrer certains partenaires. Il s’est agi des rencontres de renforcement collaboration et de suivides affaires liées aux plaintes de Conservation Justice contre la société WCTS, KHLL et SUNRY Gabon pour exploitation forestière illégale. Au cours de cette mission, une audience de délibéré a vu la condamnation de la société WCTS condamnée à payer la somme de trois millions (3 000 000) Francs CFA au titre de dommages-intérêts de Conservation Justice.

**Woleu-Ntem:**

Il y a eul’entretien avec le Directeur provincial des Eaux et Forêts, le responsable contentieux et celui de la forêt, les chefs d’antennes de la DGR et PJ. Les missions sociales ont permis de rencontrer les chefs de cantonnements, préfets et auxiliaires de commandements.

Au total, au moins 65 rencontres ont été tenues.

# 7. Conclusion

Le projet ALEFI a enregistré pour le mois d’août 2019 plusieurs activités de lutte contre l’exploitation forestière illégale à l’instar de la mission mixte CAF, ANPN, MEF et CJ outre la formation de 27 officiers de la police nationale pour une lutte plus efficace de l’exploitation forestière illégale.

La mission dans les provinces de la Ngounié et du Woleu-Ntem a permis de vérifier l’avancement des signatures des cahiers de charges contractuelles ainsi que l’avancement ou réalisation des projets dans 20 villages (10 dans la Ngounié et 10 dans le Woleu-Ntem). Aussi, bien que la mission de vérification d’une exploitation forestière au village Kouagnia dans la province de la Ngounié n’est pas permis d’interpeller les auteurs de ces faits, la mission a cependant permis de comprendre que la société PENG XIN bien que suspendue de toute activité de production de bois, procède toujours à la prospection, l’abattage et l’évacuation du bois frais alors qu’elle n’avait obtenu qu’une autorisation de vidange d’un bois qui est toujours sur parc.